



Erreur de creditation du compte bancaire

Par **cecile peccoux**, le **23/09/2011** à **15:30**

Bonjour,

L'un de mes comptes bancaires a été crédité par erreur d'un chèque d'un montant de 2000 euros, je ne me suis pas rendu compte de cette erreur, j'ai fermé le compte car j'en possède un autre, la banque en question me réclame l'argent, qui a été dépensé, quels sont les moyens dont je dispose sachant que l'erreur ne vient pas de moi et que je ne peux pas leur rendre?

Par **Michel**, le **23/09/2011** à **16:15**

Cet argent ne vous appartenait pas vous devez le rendre, même si c'est une erreur de la banque.

Par contre, si vous avez des difficultés à le rembourser, vous pouvez demander un échéancier de remboursement à la banque, par exemple 100 € chaque mois.

Michel
Legalacte